

Crédits supplémentaires pour 2024 (1^{ère} série)

Rapport sur le préavis N° 2024/20

La commission des finances a traité, sous la présidence de M Samuel De Vargas, 12 demandes figurant dans le préavis mentionné en titre.

Depuis 2012, les services sont tenus de proposer des compensations lors de leurs demandes de crédits supplémentaires ce qui a été le cas, à quelques exceptions près.

La Commission des finances préavise sur les demandes supérieures à CHF 50'000.- et prend connaissance des dépenses inférieures à ce montant qui sont de la compétence de la Municipalité. Sur le total des demandes, 3 étaient de compétence déléguée. Sur l'ensemble, on relève 1 seul crédit d'investissements.

La répartition entre les directions est la suivante:

	Budget fonctionnement	dont compétence déléguée	Autorisations d'achats	dont compétence déléguée	Crédits d'investissements	Totaux
CD	1				1	2
SE						0
SCS	2	1				2
LEA	3					3
EJQ	5	2				5
FIM						0
SIL						0
Totaux	11	3	0	0	1	12

La répartition des montants nets est la suivante:

	Budget fonctionnement	Autorisations d'achats	Crédits d'investissements	Totaux
CD	156'900		13'800	170'700
SE				0
SCS				0
LEA	332'800			332'800
EJQ	1'411'000			1'411'000
FIM				0
SIL				0
Totaux	1'900'700	0	13'800	1'914'500

Globalement, peu d'objets ont induit un débat ou requis un complément d'informations.

Des informations complémentaires ont été demandées ; aucune demande n'a été amendée. Une demande de crédit supplémentaire a été reportée en 2^{ème} série 2024. Les différentes requêtes ont été acceptées le plus souvent par une majorité assez large s'appuyant sur au moins 4/5 de votes favorables.

Commission des finances

A l'issue des discussions, la Commission des finances accepte les conclusions du préavis et propose au Conseil d'en faire de même.

Paulraj Kanthia

Lausanne, le 16 mai 2024